



ASSOCIATION FRANCAISE DES SENATEURS de la Jeune Chambre Internationale



Mme Pierrette BROUEILH
Présidente de l'AFS-JCI 2019/2020
5 impasse René Char
65000 Tarbes

Marseille, le 12 novembre 2020

Chère Présidente,
Chère Pierrette,

En ma qualité de Past-Présidente, conformément à l'article 4.5 de notre règlement intérieur, j'ai examiné les candidatures des candidat(e)s aux postes élus de notre association pour l'exercice 2021-2022 et te prie de bien vouloir trouver ci-après mon rapport.

Nous avons reçu la candidature d'une liste bloquée conduite par

- Jean-Pierre CHIAVERINI (# 52963), candidat à la présidence avec
- Jérôme COLLIGNON (# 73128) candidat au poste de secrétaire général,
- Christian BILLIARD (# 68248) candidat au poste de trésorier,
- Jean-Luc BLUTEAU (#57401) candidat au poste de vice-président et
- Marie-Laure DUFOUR (#66061) candidate au poste de vice-présidente.

Nous avons reçu 11 candidatures individuelles :

- Véronique ALEXANDRE GUILLOT (# 64189),
- Fabienne BOA (# 73390),
- Gérard CHABERT (# 50663),
- Stéphane DANIEL (# 73652),
- Christine DELECLUSE (# 66993),
- Reynold DUMALTE (# 38826),
- Philippe MARRER (# 58530),
- Cathy RAGONNEAU (# 67670),
- Jean-Tugdual REBOUL (# 52572),
- Yann REPIC (# 54940) et
- Béatrice TALMANT (# 74311)

.../...

Association Française des Sénateurs de la Jeune Chambre Internationale (AFS-JCI)

Association loi 1901 n°0691010353 - Siret : 515 200 673 00017 - NAF : 9499Z - Siège social : 9-11 rue Alasseur - 75015 PARIS - <http://www.af-senateur.com>

Adresses courrier et courriel :

Présidente : **Pierrette BROUEILH** - 05 impasse René Char - 65000 Tarbes - pbroueilh@free.fr
Secrétaire Générale : **Christelle JOST** - 8 Bis Rue Camille Flammarion - 77000 MELUN - jost.ch@orange.fr
Trésorier : **Christian BILLIARD** - 146 bd Napoléon III - Les Anémones 3 - 06200 Nice - c.billiard@wanadoo.fr

J'ai examiné chacune de ces candidatures et vérifié leur recevabilité conformément aux articles de nos statuts et règlement intérieur ci-après :

Article 12 des Statuts

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour deux ans **renouvelables deux fois au plus**, consécutivement. Le mandat de Président est renouvelable une seule fois.

Article 4 du Règlement intérieur

4.1. Les candidatures au Conseil d'Administration doivent être adressées au Président, au plus tard **trente jours avant la date de l'Assemblée Générale** électorale

4.2. Chaque candidat à toutes fonctions électives dans l'Association doit satisfaire à trois conditions :

- Être âgés de plus de 43 ans.
- Avoir payé sa cotisation de manière ininterrompue pendant les trois derniers exercices, y compris l'exercice en cours.
- **Avoir été présent pendant les trois derniers exercices, au moins à deux rencontres nationales** organisées par le Conseil d'Administration de l'AFS-JCI, dont **au moins une Assemblée Générale**.

4.3. Les candidats à la présidence de l'Association doivent être **membres du Conseil d'Administration en exercice** ou l'avoir été d'un Conseil d'Administration antérieur.

Ils doivent présenter avec eux, sous forme d'une liste bloquée, les candidats d'un futur Bureau, et faire devant l'Assemblée Générale l'exposé de leur programme et du budget qui l'accompagne pour le prochain exercice.

Tous les candidats respectent l'article 12 des statuts.

Ils ont tous adressé leur candidature 30 jours avant la date de l'assemblée générale.

Ils ont tous cotisé en 2018, 2019 et 2020.

Ils ont tous participé à deux rencontres nationales en 2017, 2018 ou 2019 dont au moins une assemblée générale.

Ils seront tous âgés de plus de 43 ans à leur prise de fonction.

Le candidat à la présidence est membre du conseil d'administration en exercice.

En conséquence, tous les candidats de la liste bloquée et l'ensemble des candidats individuels remplissent toutes les conditions requises dans nos statuts et règlement intérieur et sont donc parfaitement éligibles.

J'attire ton attention sur le fait que certaines conditions d'éligibilité dans nos textes ne sont pas très explicites et peuvent porter à confusion et interprétations différentes, notamment concernant les dates/intervalles de dates à prendre en compte : âge atteint dans l'année ou âge en années révolues, âge à la candidature ou la prise de fonction, cotisation payée pendant l'exercice en cours et les 2 exercices antérieurs ou l'exercice en cours et les 3 exercices antérieurs...

Je suggère que l'écriture de ces conditions d'éligibilité soient retravaillées et intégrées dans les futures propositions de modifications et révision des statuts et règlement intérieur

Restant à ta disposition pour tout complément d'information, je t'adresse mes sincères amitiés.



Véronique BONHOMME

Sénateur JCI # 58400

Past-Présidente AFS-JCI